

MDP

## **DECISION N°203**

## « FINANCES LOCALES DIVERS »

## <u>« Sinistre du 26 mars 2022 - Incendie logement n°2 au 35 rue du</u> <u>Docteur Schweitzer</u> »

Vu l'article L 2122 - 22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 15 juin 2020 par laquelle il a délégué certains de ses pouvoirs à Monsieur le Maire en application de l'article L 2122 -22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le sinistre survenu le 26 mars 2022, lors duquel un incendie s'est déclaré dans le logement n°2 situé 35 rue du Docteur Schweitzer à Pompey, occasionnant des dégâts dans tout l'appartement,

Considérant la proposition de notre assureur SMACL, d'indemniser la commune pour un montant 20 465,06 €, suite à la réception des factures relatives au sinistre,

Le Maire,

## DECIDE

- D'accepter de notre assureur SMACL la somme de 20 465,06 Euros en indemnisation de ce sinistre. La perte de loyers sera réglée à réception de la dernière quittance de loyer avant sinistre.
- La recette sera affectée à l'article 7788 de l'exercice 2023.

Pompey, le 7 avril 2023

Le Maire,

Laurent TROGRLIC